Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom du Conseil Municipal et des agents communaux, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'il nous soit donné de nous savoir liés les uns aux autres, surtout en ce temps de crise ! Les difficultés financières, économiques et sociales, que rencontre notre pays, frappent davantage les territoires ruraux. Nous devons donc rester unis et vigilants !

L'année 2008 a été un temps fort pour le renouvellement du Conseil Municipal. Permettez moi une nouvelle fois de vous exprimer ma reconnaissance et ma gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée. La fusion de notre Communauté de Communes avec nos amis de Val de Tardoire (Vouthon, Vilhonneur, Saint-Sornin et Orgedeuil) donne à notre collectivité les limites du canton (plus la commune de Vilhonneur). Ce bassin de vie, représenté par la Communauté de Communes Seuil -Charente-Périgord possède les leviers économiques d'aujourd'hui et donne une réelle cohérence à la gestion de nos écoles.

C'est pourquoi, récemment, vos élus montbronnais ont demandé à la Communauté de Communes d'engager une étude de faisabilité pour une zone d'activité économique, destinée à installer des entreprises, sur le bord de la route départementale 699, en face des établissements Aupy.

En outre, suite à l'installation de nos aînés dans la nouvelle maison de retraite, j'ai proposé au Conseil Municipal une répartition des immeubles de l'ancienne maison de retraite :

- L'appartement destiné à héberger le chef d'établissement, ainsi que la partie construite en 1982, composée de 16 chambres, resteraient propriétés de la maison de retraite. Le logement de la directrice garderait sa fonction et les chambres seraient transformées en appartements pour une population désireuse de profiter des services et des commerces du bourg (l'intermédiaire pourrait être un bailleur type Le Foyer).
- L'ancien hôpital, qui possède une réelle valeur architecturale, pourrait intéresser l'étude notariale Desset-Haza qui souhaite étoffer son activité sur Montbron.
- Quand à la municipalité, elle envisage de détruire le bâtiment à étages pour mettre la chapelle Sainte -Marthe en valeur, tout en facilitant l'accès des Montbronnais à la Grande Fontaine et aux premiers espaces verts naturels.

Enfin, pour la maison médicale, il y a deux ans, nous sommes devenus propriétaires du site afin que, demain, les nouveaux professionnels de santé n'aient pas le souci de la gestion de l'immobilier et surtout que notre territoire soit plus attractif pour de jeunes médecins, kinésithérapeutes et dentistes. Si l'ensemble des acteurs nous a apporté son soutien, j'ai rencontré d'importantes difficultés à dialoguer avec le praticien dentaire. Je peux, aujourd'hui, vous informer de l'installation d'un nouveau dentiste dans quelques semaines au sein de votre maison médicale.

Permettez-moi à nouveau de vous renouveler mes vœux de bonne et heureuse année. Mes premières pensées vont vers ceux qui souffrent de la solitude, de l'éloignement de leurs proches, de la maladie et ceux qui se battent au quotidien contre une crise qui frappe les plus faibles et les plus modestes d'entre nous. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à tous ceux qui entreprennent, prennent des risques et travaillent à créer des richesses et du lien social au cœur de notre ruralité…

Votre Maire, Gwenhaël FRANÇOIS.

Directeur de publication : Gwenhaël FRANCOIS, Maire de Montbron
Responsable de la rédaction : Jacques Albert MOREL

ASSOCIATION BANDIAT PASSIONS

Partenaire de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord

- **Séjour à la montagne, à Gripp du 22 au 27 février 2009 (Hautes Pyrénées) + 10 ans :**

8 PLACES DISPONIBLES !!!

TARIFS: **290** € (+ 90 € hors Communauté de Communes)

Adhésion 2009 à l'association : à partir de 2 €

AIDES DEDUCTIBLES :

MSA : bons vacances ; Comités d'entreprises ; Possibilités de facilités de paiement, nous contacter.

Renseignements, inscriptions : Maryline LETANG au 05.45.63.15.31.

- **Planning de la salle des jeunes : Gratuit**

Carillon Ethnique	21/01	13h30	18h30
SOIREE WII SPORT	23/01	19h30	22h00
Planche « FINGER SKATE »	24/01	14h00	18h30
Bracelet Brésilien	28/01	13h30	18h30
SOIREE CINEMA	30/01	19h30	22h00
Atelier Métal à Repousser	31/01	14h00	18h30
Réalisation de Bac « TRI SELECTIF »	17/02	13h30	18h30
SOIREE IMPROVISATION MUSICAL	19/02	19h30	22h00

A côté du Collège de Montbron.
Organisation d'activités, sorties, …avec Aurélien.

De 13H30 à 18H30 le Mercredi
De 19h30 à 22h00 le Vendredi
De 14h00 à 18h30 la Samedi

Renseignements / inscriptions :
05 45 25 45 34 / 06 42 43 81 51

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION POINT JEUNE :

Joindre les photocopies suivantes :

- Du carnet de santé (page vaccins)
- Des bons CAF ou MSA
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- De l'attestation de la carte VITAL

Centre de Vacances de Gripp

(Hautes-Pyrénées)

A saisir : dernières places disponibles à Gripp !!

JANVIER	FEVRIER
Studios (5 personnes) En semaine seulement : chambres dans le chalet	Vacances scolaires : du 20 au 28 /02, 1 studio Hors vacances scolaires : du 1er au 06/02 2 studios

Prix à la nuitée, tarifs préférentiels pour les Montbronnais!
*Contacter **Frédérique au 05 45 70 70 13** du lundi au vendredi de 14H à 17H sauf le mardi.*

Pièce de théâtre

Vendredi 13 février
À 20h30
À la Salle des Fêtes de Montbron

Nous vous proposons :
L'OPPOSE DU CONTRAIRE de Martial Courcier, mise en scène par Marisol Mathieu, avec Thierry Groensteen et Philippe JACQUET. Cette comédie relate la rencontre de deux personnes, que tout oppose. Et pourtant, elles apprennent à se connaître et passent au-delà des a-prioris pour s'apprécier vraiment. C'est la naissance d'une belle amitié!

Tarifs : 6 euros, et gratuit pour les moins de 12 ans.

Ouverture Générale de la Pêche en 2009

- COURS D'EAU DE 1ère CATEGORIE : - du 14/03/2009 au 20/09/2009 inclus.
- COURS D'EAU DE 2ème CATEGORIE : - Pêche aux lignes : du 01/01/09 au 31/12/09 inclus,
  - Pêche aux engins (Uniquement sur la Charente de Taize-Aizie à Port de Lys) : du 01/01/09 au 31/12/09 inclus.

MODES DE PECHES AUTORISES (Pour la pêche aux lignes)

1ère CATEGORIE	**2ème CATEGORIE**
1 ligne (sauf plan d'eau de l'Issoire où la pêche est interdite)	4 lignes
Vermée 6 balances à écrevisses de 30 cm de diamètre à maille de 10 mm minimum.	Vermée 6 balances à écrevisses de 30 cm de diamètre à maille de 10 mm minimum. 1 carafe (2 litres maxi) et lignes de fond munies pour l'ensemble de 6 hameçons au plus eschés uniquement de vers de terre.

Vous pouvez consulter la totalité de l'arrêté règlementaire permanent, dans le hall de la mairie de Montbron.

Permanences

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**

A partir du mois de février, la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se tiendra :

*le **2ème** et le **4ème** lundi de chaque mois*
de 14h à 15h30
au Club des Aînés, rue Chapelle des Lépreux.

- **La Validation des Acquis : un autre moyen d'obtenir un diplôme.**

POINT RELAIS CONSEIL : Communauté de Communes Seuil Charente Périgord.

Vous avez de l'expérience professionnelle mais vous n'avez pas de diplôme correspondant !

Permanences à la mairie de Montbron (2ème étage) de 14 heures à 17 heures 30 :
mercredi 21 janvier, mercredi 11 février,
mercredi 11 mars, mercredi 8 avril,
mercredi 6 mai, mercredi 3 juin.

Vous pouvez prendre rendez vous en téléphonant au 05 45 90 76 83.

- **Le conciliateur de justice. C'est simple, gratuit, rapide !**

En désaccord avec une personne, un commerçant, une entreprise, un propriétaire, un voisin… Recherchez l'accord amiable… N'hésitez pas à saisir **le Conciliateur de justice!**

Permanence à MONTBRON le 1er et 3ème vendredis du mois
de 9h00 à 12h00
au club des Aînés (près de la Salle des Fêtes), avec M. Raymond LAVAUD.

Compte rendu du Téléthon 2008
Montbron - Ecuras - Vilhonneur

Les dons et les animations organisées par les différentes associations, avec l'aide de la municipalité, ont rapporté 4073.96 euros, (plus 16% par rapport à 2007), somme intégralement reversée à l'A.F.M (Association Française contre les Myopathies).

A noter que l'association « Mémoires d'Ecuras » a récolté, à elle seule 645 euros.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette manifestation si importante pour combattre et vaincre la myopathie.

Les rendez - vous sportifs de janvier à Montbron

HAND-BALL	Samedi 7 février	18h00 : Excellence féminine contre Mansle 19h30 : Excellence masculine contre Mansle 21h15 : Honneur masculine contre Chalais
FOOTBALL	Dimanche 25 janvier	13h15 : Équipe B contre Yvrac / St Adjutory 15h00 : Équipe A contre Chasseneuil 2
	Dimanche 1er février	13h15 : Équipe B contre La Rochefoucauld 3 15h00 : Équipe A contre Chabanais

Lotos à la Salle des Fêtes

LOTO de la Pétanque	Samedi 24 janvier à 20h30
LOTO du Tennis	Dimanche 1er février à 14h00
LOTO du Judo	Dimanche 8 février à 20h30

Bon à savoir

- **Nouveaux tarifs pour les passeports :**

Le dossier de demande doit être accompagné de photographies « papier ». Les tarifs qui s'appliquent, à compter du 1er janvier 2009, sont les suivants :
=> 88 euros pour un majeur;
=> 44 euros pour un mineur de quinze ans et plus ;
=> 19 euros pour un mineur de moins de quinze ans.
Le tarif applicable aux demandes formulées avant le 1er janvier est celui en vigueur à la date de la réception de la demande.

Le renouvellement des passeports est effectué à titre gratuit, jusqu'à concurrence de leur durée de validé, dans les cas suivants :

- Modification d'état civil ;
- Changement d'adresse ;
- Erreur imputable à l'administration ;
- Pages du passeport réservées au visa entièrement utilisées.

- **Dispositions relatives aux cartes nationales d'identité :**

La délivrance de la carte d'identité est gratuite. Le renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros, lorsque la précédente carte n'est pas présenté au guichet.

- **Système d'Immatriculation :**

La mise en application du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) a été reportée au 15 avril 2009 pour l'immatriculation des véhicules neufs et au 15 juin 2009 pour l'immatriculation des véhicules d'occasion, à la demande des professionnels de l'automobile. En vertu de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, la perception du droit de timbre, dit « taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules », d'un montant de 4 euros, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2009 au titre du financement de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Dès lors, la nouvelle taxe ne vaut que pour les demandes émises après cette date, le cachet de la poste faisant foi.